

## Compte-rendu de l'assemblée générale Du 12 février 2024 En visio conférence

### Étaient présent.es :

**CA de l'OCCE** Catherine Dautry (trésorière, PE retraitée), Marie-Reine Berenguer (Présidente, PE retraitée), Philippe O (DDEN), Julie Bainvel (PE Nantes), Franck Jourdon (PE Vallet), David Vieau (PE Issé), Claire Pouteau (PE Rezé), Veronique Dupont (PE ST Lumine de Coutais), Nolwenn Leroux (PE Donges), Claire Lebot (PE la Chapelle/Erdre)

**PE :** Aurélia Bernoud (Rezé), Florence Cornée (Donges), François Jarny et Emilie Profault-Jego (Nantes), Gwenaëlle Tasset (Prinquiau).

**Fédération OCCE (élues au CA national)** Elisabeth Bajak (CAN Fédération OCCE) et Nadine Boyals (Vice-Présidente fédération OCCE)

### DSDEN

Christine Goguel (formatrice Parcours Citoyen)

Chantal Saulnier (CPD EAC)

### Partenaires :

Emmanuel Golab (Conseiller Clientèle Entreprises BPGO), Christian Bérenguer (Comète)

---

**Excusé.es :** Karine Crenier, : Thomas Prime (PE détaché aux CEMEA), Stéphanie Crespel (PE St Lumine de Coutais), Isabelle Decourty (PE Vertou), Patrick Bierling (Président MAE44), Céline Morin (IEN de la circonscription de Vallet)

---

L'an 2024 le 12 février à 20 heures, les membres de l'Association Départementale OCCE de Loire-Atlantique se sont réuni.es, en visio-conférence, sur la convocation faite par le conseil d'administration. Madame Marie-Reine Bérenguer, préside la séance en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

Le CA a mis à disposition des membres, tous les documents statutaires un mois avant l'assemblée générale dans [un padlet en ligne](#) :

Les mandataires des coopératives ont pu voter sur retkoop pendant une semaine avant l'AG.

- 1. Présentation** des participant.es.
- 2. Rapport moral** : lecture par Marie-Reine Bérenguer, présidente de l'OCCE 44 et Véronique Dupont, administratrice
- 3. Bilan financier et Analyse financière :**

Le compte de résultat de l'exercice présente un excédent de **15 512,70€** dans le budget du siège.

### Plusieurs explications à cet excédent :

- Charges salariales moins importantes (pas de secrétaire pendant 5 mois)
- Placements arrivés à terme
- Augmentation du nombre de coopérateurs : augmentation constante de la population d'élèves du département.

**Rappel** : L'association a reçu des subventions de la DAAC, du Conseil Général et de la DRAC pour les projets THEA et Bals en Liance

### Office Central de la Coopération à l'École de Loire-Atlantique

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

21 rue Emile Pehant, 4400 Nantes

Tél. : 02 40 46 93 93 - [ad44@occe.coop](mailto:ad44@occe.coop)

Site Internet : [www.occe.coop/ad44](http://www.occe.coop/ad44)



### **Montant de la Cotisation 2024-25 :**

Il faut prendre en compte les faits suivants :

- Il y aura une nouvelle augmentation de la cotisation fédérale cette année : 0,06 € et sans doute y-aura-t-il d'autres augmentations dans les années suivantes car le budget fédéral est déficitaire (baisse consécutive de la démographie et pas d'augmentation des subventions ministérielles).
- Il y aura une hausse des charges salariales : pérennisation du poste de secrétariat à 3 jours pour le poste de secrétariat sur 46 semaines.

Le CA propose une augmentation de 3 centimes, passant le montant de la cotisation annuelle à 2,15 € hors assurance pour les membres actifs (élèves).

### **4. Bilan d'activité : voir PPT en annexe**

#### **Présentation des projets en cours proposés aux écoles par les enseignants bénéficiaires**

- Bal en liance
- Théa
- Ateliers Philo
- Poésie
- Ecole Dehors

**Aide financière attribuée aux projets coop :** 18 classes aidées pour une enveloppe de 5000€

### **5. Objectifs pour 2023-24 :**

- Stabiliser le poste de secrétariat et accompagner la montée en compétences de la nouvelle secrétaire comptable.
- Renforcer le binôme de salariées en répartissant les tâches administratives et pédagogiques
- Mieux faire connaître l'OCCE et ses missions
- Préparer le renouvellement du bureau au cours de l'année

### **6. Renouvellement du CA :**

Mesdames Stéphanie Crespel, Claire Pouteau, Isabelle Decourty, Messieurs Thomas Prime et David Vieau souhaitent renouveler leur mandat.

Mme Chantal Saulnier présente sa candidature.

Quatre personnes ont annoncé leur possible départ du CA à la prochaine AG. Cela inquiète car nous risquons de ne pas être assez nombreux.ses pour piloter l'association de manière sereine.

### **7. Organisation pour 2023-24 :**

- **Prochains CA :** 13 mars (14h-17h), 22 mai (14h-17h) et 26 juin (16h00 – 19h00)
- **Le mercredi 19 juin 2024 à 20h : Assemblée générale pédagogique :**
  - Présentation du bilan d'activité 2023-24 avec témoignage des collègues bénéficiaires de projets, ou d'aides aux projets.
  - Présentation du prévisionnel 2024-25

## PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la présentation du rapport financier du conseil d'administration, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant ressortir un excédent de 15 512,70€.

L'assemblée générale propose d'affecter :

- le résultat du siège départemental, soit 15 512,70€ au fond associatif.
- le résultat des coopératives agrégées, soit -20 376,93€ dans leur report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

## DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir entendu la présentation du rapport financier, propose une augmentation de la cotisation de 0.03€, passant le montant de la cotisation annuelle à 2,15 € hors assurance pour les membres actifs (élèves).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

## TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du rapport d'activités 2022-23 et du projet d'activité en approuve les termes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

## QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'approuver la candidature de Madame Saulnier et de renouveler les mandats en qualité d'administrateurs à Messieurs Thomas Prime et David Vieau, et en qualité d'administratrices à Mesdames Stéphanie Crespel, Isabelle Decourty et Claire Pouteau pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2026.

Mesdames Saulnier, Crespel, Decourty et Pouteau, Messieurs Prime et Vieau ont déclaré accepter leur mandat en précisant qu'ils et elles ne sont frappés.es d'aucune incompatibilité ou interdiction les empêchant d'exercer leurs fonctions d'administrateur.ices

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40**



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E.  
DE LOIRE ATLANTIQUE**

Association Loi 1901  
Siège social : 21, rue Emile Pehant  
44000 NANTES

**Exercice clos le 31 août 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE LOIRE ATLANTIQUE

Association Loi 1901  
Siège social : 21, rue Emile Pehant  
44000 NANTES

Exercice clos le 31 août 2023

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

#### **Impossibilité de certifier**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Loire Atlantique relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

#### **Fondement de l'impossibilité de certifier**

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 318 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 319 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 314 sur 315 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé figure, pour une somme de 18 335,68 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans des comptes rendus financiers ; ce montant, libellé "erreurs débitrices", est inclus dans le poste "autres créances". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Boulogne, le 25 janvier 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

## BILAN DE L'ASSOCIATION

### OCCE DE LOIRE ATLANTIQUE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	133 720	117 707
Terrains					Report à nouveau	1 531 717	1 653 558
Constructions					Résultat de l'association	-4 864	-98 568
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	5 680	5 096	583	518	Total	<b>1 660 573</b>	<b>1 672 697</b>
Immobilisations en cours					<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Autres prêts et titres immobilisés	1 015		1 015	15	Fonds dédiés		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour risques		
Total	<b>6 695</b>	<b>5 096</b>	<b>1 598</b>	<b>533</b>	Provisions pour charges		
					Total		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	1 054		1 054	1 139	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	1 429		1 429	1 167	Fournisseurs	11 834	4 221
Comptes courants OCCE				917	Dettes fiscales et sociales	4 331	4 142
Autres créances (dont erreurs débitrices)	18 336		18 336	5 043	Comptes courants OCCE	395	
Trésorerie	1 649 161		1 649 161	1 672 268	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	540	131
Charges constatées d'avance	6 096		6 096	126	Produits constatés d'avance		
Total	<b>1 676 075</b>		<b>1 676 075</b>	<b>1 680 660</b>	Total	<b>17 101</b>	<b>8 495</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 682 770</b>	<b>5 096</b>	<b>1 677 674</b>	<b>1 681 193</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 677 674</b>	<b>1 681 193</b>

**OCCE DE LOIRE ATLANTIQUE**

	2022/2023	2021/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	656 738	570 677
Ventes de produits	648 135	646 449
Prestations de service et animations	400 960	467 335
Subventions d'exploitation	628 721	663 444
Dons et Mécénat		1 475
Contributions financières	610 422	419 646
Autres produits	4	32
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>2 944 980</b>	<b>2 769 057</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	380 370	416 513
Variation des stocks de fournitures à céder	85	-138
Autres achats et charges externes	2 458 841	2 213 913
Aides financières	5 316	7 345
Impôts et taxes	1 239	1 319
Salaires		
Charges sociales	349	178
Cotisations reversées	53 042	150 432
Autres charges	1	235
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	39 723	39 473
Dotations aux dépréciations et provisions		
Report en fonds dédiés		
Total	<b>2 938 965</b>	<b>2 829 269</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>6 015</b>	<b>-60 212</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	12 584	10 685
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>12 584</b>	<b>10 685</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>12 584</b>	<b>10 685</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>18 599</b>	<b>-49 527</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	94 597	137 693
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>94 597</b>	<b>137 693</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	118 061	186 734
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>118 061</b>	<b>186 734</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-23 463</b>	<b>-49 041</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-4 864</b>	<b>-98 568</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	185 708	164 340
Total	<b>185 708</b>	<b>164 340</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	185 708	164 340
Total	<b>185 708</b>	<b>164 340</b>

## **ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE LOIRE ATLANTIQUE**

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Total du bilan :	1 677 673,60 €	1 681 192,65 €
Résultat de l'exercice :	-4 864,23 €	-98 568,02 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	319	315
dont coopératives et foyers agrégés :	318	314
dont coopératives et foyers non agrégés :	1	1
Nombre de coopérateurs :	46 786	46 016
Heures de bénévolat du siège départemental	2 624	1 820
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	4 129	4 156
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	4	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	185 708 €	164 340 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

### **1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

L'exercice est marqué par une reprise de l'activité des coopératives (après la crise sanitaire) avec notamment une hausse des dépenses pédagogiques de 11,4% dans les coopératives.

### **2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

#### **2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association**

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

#### **2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs**

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

#### **2.3 Retraitements d'agrégation**

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

### **3. CHANGEMENTS DE METHODES**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## OCCE DE LOIRE ATLANTIQUE

### 4. NOTES SUR LE BILAN

<b>Fonds associatif :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
<b>Report à nouveau :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
<b>Résultat exercice :</b>	-4 864,23	}	dont 15 512,70 pour le siège départemental dont -20 376,93 pour les C.R.F. agrégés
<b>Autres créances :</b>	18 335,68	}	dont 18 335,68 pour le siège départemental dont pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Autres dettes :</b>	540,30	}	dont 533,52 pour le siège départemental dont 6,78 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Disponibilités :</b>	1 649 160,79	}	dont 156 150,10 pour le siège départemental dont 1 493 010,69 pour les C.R.F. agrégés, soit en moyenne environ 4 695,00 par C.R.F. agrégé.

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>Dotations amortissements et gros équipement :</b>	39 723,35	}	dont 605,74 pour le siège correspondant aux amortissements dont 39 117,61 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
<b>Total des produits :</b>	3 052 161,44	}	123,01 par C.R.F. agrégé. dont 145 697,28 pour le siège départemental dont 2 906 464,16 pour les C.R.F. agrégés, soit en moyenne environ 9 139,82 par C.R.F. agrégé.
<b>Total des charges :</b>	3 057 025,67	}	dont 130 184,58 pour le siège départemental dont 2 926 841,09 pour les C.R.F. agrégés, soit en moyenne environ 9 203,90 par C.R.F. agrégés
<b>Résultat net moyen :</b>			-64,08 par C.R.F. agrégé.

### 6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
<b>Total</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>

### 7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	318	314
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	315	313
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	5	4
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	294	298
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	3 formations Directeurs + 9 individuelles	2 formations Directeurs + Individuelles
Participants aux séances de formation (estimation)	113	145

## BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

### OCCE DE LOIRE ATLANTIQUE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	133 720	117 707
Terrains					Résultat du siege de l'association	15 513	16 013
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	<b>149 233</b>	<b>133 720</b>
Autres immobilisations corporelles	5 680	5 096	583	518	<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés	1 015		1 015	15	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges		
Total	<b>6 695</b>	<b>5 096</b>	<b>1 598</b>	<b>533</b>	Total		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	1 054		1 054	1 139	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	1 429		1 429	1 167	Fournisseurs	11 834	4 221
Comptes courants OCCE				917	Dettes fiscales et sociales	4 331	4 142
Autres créances					Comptes courants OCCE	395	
Trésorerie	156 150		156 150	138 312	Autres dettes	534	110
Charges constatées d'avance	6 096		6 096	126	Produits constatés d'avance		
Total	<b>164 729</b>		<b>164 729</b>	<b>141 661</b>	Total	<b>17 094</b>	<b>8 473</b>
<b>TOTAL</b>	<b>171 424</b>	<b>5 096</b>	<b>166 327</b>	<b>142 194</b>	<b>TOTAL</b>	<b>166 327</b>	<b>142 194</b>

**OCCE DE LOIRE ATLANTIQUE**

	2022/2023	2021/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	100 364	98 703
Ventes de produits	2 495	1 447
Prestations de service et animations	14 765	13 673
Subventions d'exploitation	12 337	13 433
Dons et Mécénat		1 475
Contributions financières	3 040	2 670
Autres produits	4	32
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>133 004</b>	<b>131 432</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	2 241	1 308
Variation des stocks de fournitures à céder	85	-138
Autres achats et charges externes	65 925	62 202
Aides financières	5 316	7 345
Impôts et taxes	1 239	1 319
Salaires		
Charges sociales	349	178
Cotisations reversées	54 272	53 379
Autres charges	1	235
Dotations aux amortissements	606	531
Dotations aux dépréciations et provisions		
Report en fonds dédiés		
Total	<b>130 032</b>	<b>126 358</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>2 972</b>	<b>5 074</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	12 584	10 685
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>12 584</b>	<b>10 685</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>12 584</b>	<b>10 685</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>15 556</b>	<b>15 759</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	110	299
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>110</b>	<b>299</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	152	46
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>152</b>	<b>46</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-43</b>	<b>254</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>15 513</b>	<b>16 013</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	72 160	50 050
Total	<b>72 160</b>	<b>50 050</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	72 160	50 050
Total	<b>72 160</b>	<b>50 050</b>

## ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2023, qui dégage un excédent de 15 512,70 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### 0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'exercice se situe globalement dans la continuité de l'exercice précédent.

### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers	2 547,60			2 547,60
Matériel de transport				
Matériel informatique	2 233,19	671,04		2 904,23
Mobilier de bureau	228,00			228,00
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>5 008,79</b>	<b>671,04</b>		<b>5 679,83</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisition d'un Ordinateur ASUS Vivobook : 671,04 €

##### c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%	2 547,60			2 547,60
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	1 715,04	605,74		2 320,78
Mobilier de bureau	20%	228,00			228,00
<b>Total</b>		<b>4 490,64</b>	<b>605,74</b>		<b>5 096,38</b>

#### 2. Immobilisations financières

Parts sociales CME	15,00
Avances de fonds aux coopératives	<u>1 000,00</u>
	<b>1 015,00</b>

#### 3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

	<u>1 054,00</u>
	<b>1 054,00</b>

#### 4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 429,00		1 429,00
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>1 429,00</b>		<b>1 429,00</b>

#### 5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant.

#### 6. Autres créances

Néant.

#### 7. Trésorerie

Avance due aux coopératives (= 40 000 € - 37 000 €)	-3 000,00
Parts Sociales BPGO	15 470,00
Parts Sociales B CME	2 472,00
Crédit Mutuel	40 450,71
Banque Populaire	8 135,15
Livret Optiplus B. Populaire Siège	15,09
Quote-Part Siège dans le Livret Partenaire OBNL CME	50 000,00
Intérêts courus à recevoir	<u>42 607,15</u>
	<b>156 150,10</b>

#### 8. Charges constatées d'avance

FAL 44	5 969,80
Loyer copieur Xerox (09/23)	<u>125,88</u>
	<b>6 095,68</b>

### IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

#### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

#### 2. Fonds dédiés

Néant.

#### 3. Provisions

Néant.

#### 4. Emprunts et dettes assimilées

Néant.

#### 5. Fournisseurs

Fournisseurs	4 724,46
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>7 110,00</u>
	<b>11 834,46</b>

#### 6. Dettes fiscales et sociales

Etat – Impôts à payer (produits financiers)	<u>4 331,05</u>
	<b>4 331,05</b>

#### 7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Fédération Nationale OCCE	<u>395,02</u>
	<b>395,02</b>

#### 8. Autres dettes

Fonds des coopératives fermées	<u>533,52</u>
	<b>533,52</b>

#### 9. Produits constatés d'avance

Néant.

## V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Cotisations

Nombre de coopérateurs	46 786 dont 2 331 adultes cotisant pour 3,00 €	46 016 dont 2 286 adultes cotisant pour 3,00 €
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,94 €	0,94 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>100 348,50</b>	<b>98 691,00</b>
Cotisations versées à la Fédération	54 271,76	53 378,56
<b>COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION</b>	<b>54 271,76</b>	<b>53 378,56</b>

### 2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	11 000,00	11 000,00
Subventions conseil départemental	1 337,00	
Subventions communes		1 318,30
Autres subventions		1 114,20
<b>Total</b>	<b>12 337,00</b>	<b>13 432,50</b>
Dont versées aux coopératives		2 432,50

### 3. Contributions financières

Contributions Fédération Nationale	<u>3 039,82</u>
	<b>3 039,82</b>

### 4. Aides financières

Aides financières octroyées à des coopératives OCCE	<u>5 315,50</u>
	<b>5 315,50</b>

### 5. Produits exceptionnels

Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	<u>109,50</u>
	<b>109,50</b>

### 6. Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	<u>152,44</u>
	<b>152,44</b>

## VI- AUTRES INFORMATIONS

### 1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

### 2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Copieur Xerox, redevance trimestrielle de 377,64 € soit 1 510,56 € par an (échéance du contrat en septembre 2028)

### 3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

### 4. Contributions volontaires en nature

#### a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Nantes d'un appartement de fonction (environ 100 m<sup>2</sup>) dépendant du groupe scolaire maternelle situé 21 rue Emile Péhant à Nantes.

#### b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 2 624 heures de travail valorisées à 72 160,00 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

## 5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Crédit Mutuel :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliées a été mise en place avec le Crédit Mutuel (convention du 19/12/2003).

La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture de comptes :

- un compte courant *centralisateur* (n°00020002501) mutualisant les avoirs des coopératives et des foyers coopératifs (sans moyen de paiement),
- un livret *Bleu Association* (n°00020002003), un livret *Partenaire OBNL* servant au placement des avoirs,
- un compte de *placement titres* (n°157493625000020002502) sur lequel sont placés le reste des avoirs mutualisés en Bons de caisse,

Ces comptes ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental.

Les produits financiers sont calculés par le CME sur la base des revenus des livrets Bleu et des Bons de caisse. Ils sont virés sur le compte du siège départemental.

D'après les informations communiquées par le CME, leurs positions à la date de clôture sont les suivantes :

	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Nbre de comptes mutualisés	235 (estimation)	219 (estimation)
Solde des comptes mutualisés au 31/08	1 051 887,30 €	1 123 890,36 €
Montant des intérêts nets perçus après impôts	<b>9 601,67</b>	<b>7 952,11</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Banque Populaire :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliées a été mise en place avec la Banque Populaire en 2015/2016 (convention).

La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture de comptes :

- un compte courant *centralisateur* mutualisant les avoirs des coopératives et des foyers coopératifs (sans moyen de paiement),
- un compte de *placement (Comptes à Terme)*.

Ces comptes ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental.

Les produits financiers sont calculés par la Banque Populaire sur la base des revenus qui seront tirés des Bons de caisse/Comptes à Terme. Ils sont virés sur le compte du siège départemental.

D'après les informations communiquées par la Banque populaire, leurs positions à la date de clôture sont les suivantes :

	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Nbre de comptes mutualisés	84	96
Solde des comptes mutualisés au 31/08	Environ 449 000 €	Environ 453 000 €
Montant des intérêts nets perçus après impôts	<b>1 743,58</b>	<b>1 575,30</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE LOIRE ATLANTIQUE**

Association loi 1901  
Siège social : 21, rue Emile Pehant  
44000 NANTES

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



## ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE LOIRE ATLANTIQUE

Association loi 1901  
Siège social : 21, rue Emile Pehant  
44000 NANTES

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Boulogne, le 25 janvier 2024

audit france

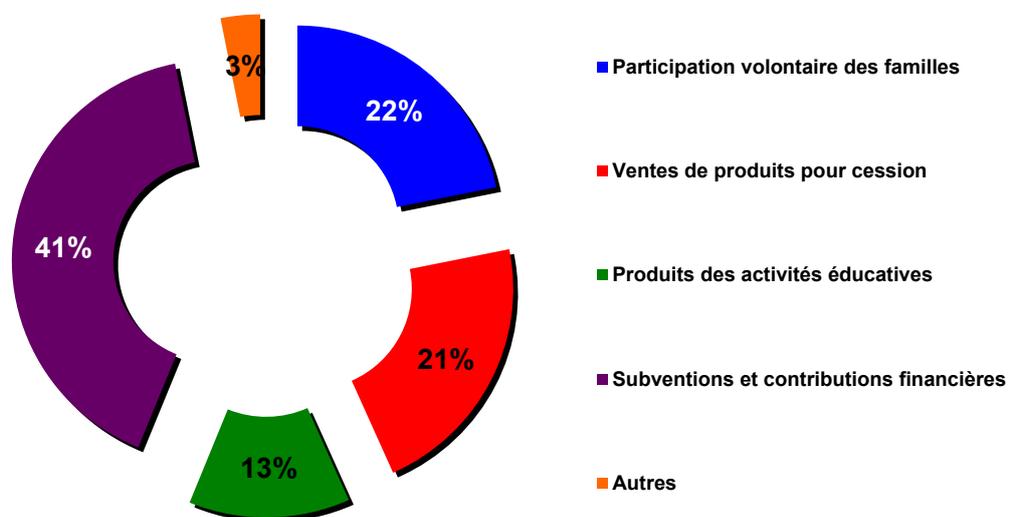
Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi  
Commissaire aux Comptes

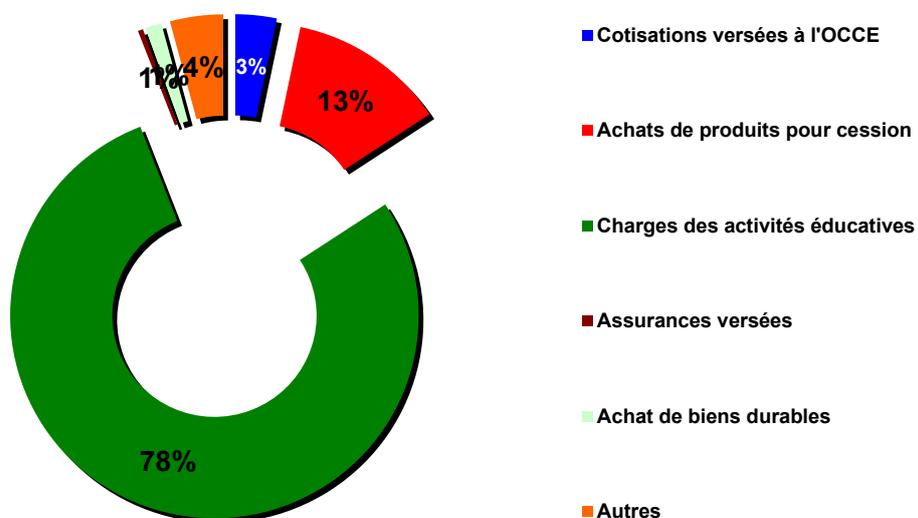
## ANALYSE FINANCIERE OCCE DE LOIRE ATLANTIQUE

2022/2023

### Produits des coopératives



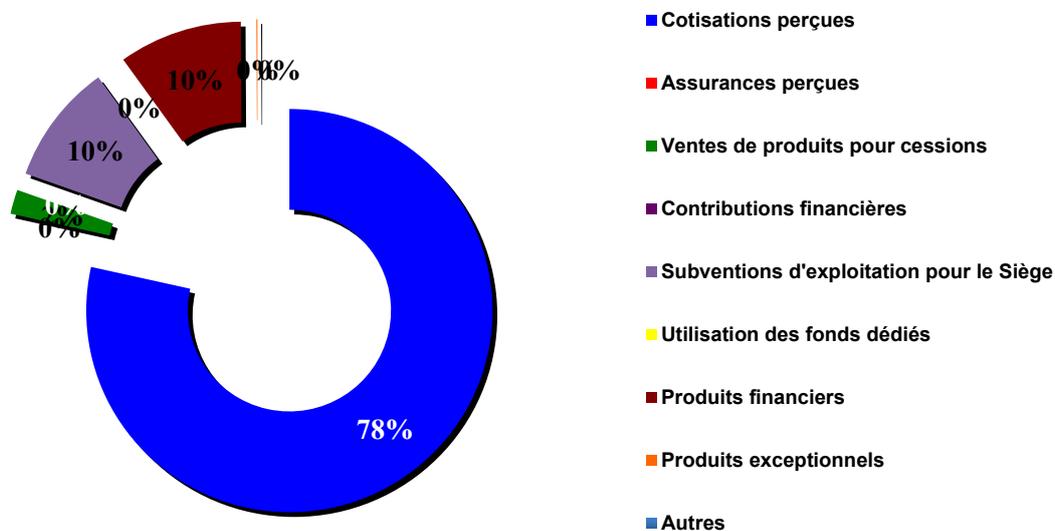
### Charges des coopératives



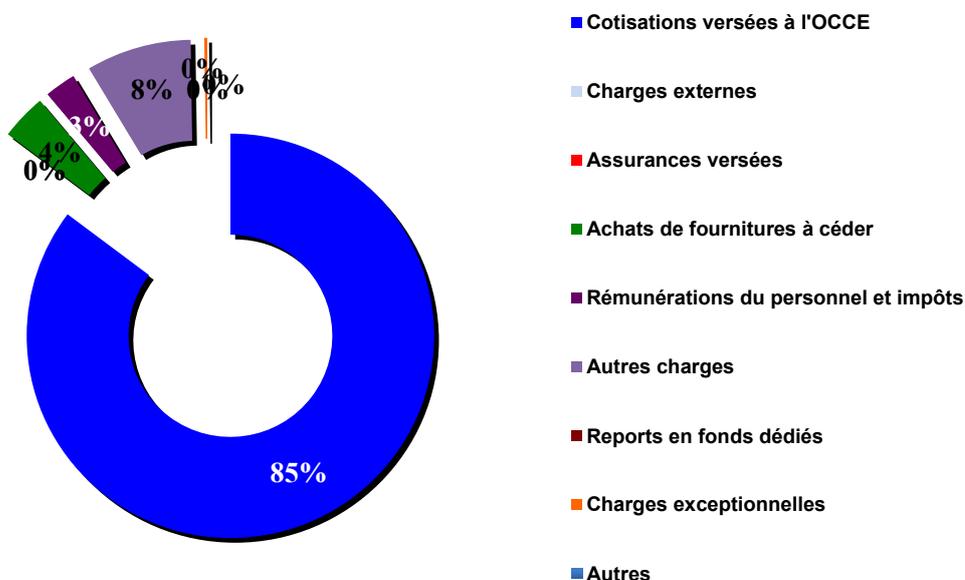
## ANALYSE FINANCIERE OCCE DE LOIRE ATLANTIQUE

2022/2023

### Produits du siège départemental

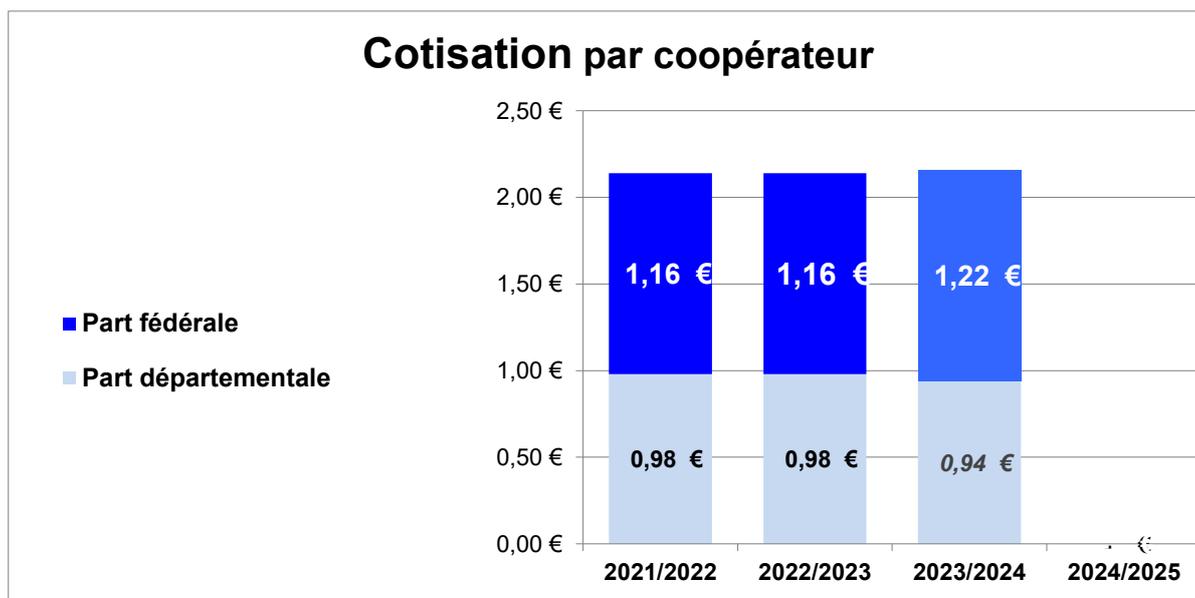


### Charges du siège départemental



**ANALYSE FINANCIERE  
OCCE DE LOIRE ATLANTIQUE**

**2022/2023**



	2021/2022	2022/2023
--	-----------	-----------

<b>Produit moyen par coopérateur</b>	60 €	64 €
--------------------------------------	------	------

**Données caractéristiques (en nombre)**

<b>Coopérateurs :</b>	46 016	46 786
<b>Coopératives :</b>		
<b>Affiliées :</b>	315	319
dont agrégées :	314	318
dont non agrégées :	1	1
<b>Mutualisées :</b>	298	294
Outil comptable préconisé :	<b>Retkoop</b>	
<b>Utilisateurs (en nombre) :</b>	314	318
<b>Utilisateurs (en %) :</b>	100%	100%
<b>Bénévolat (en heures déclarées) :</b>		
par le siège départemental :	1 820 h	2 624 h
par les mandataires :	4 156 h	4 129 h
soit en équivalent temps plein	3 personnes	4 personnes

**Situation financière du siège départemental**

<b>Fonds de roulement</b>	133 K€	148 K€
<b>en mois d'exploitation</b>	13 mois	14 mois

## BILAN DE L'ASSOCIATION

### OCCE DE LOIRE ATLANTIQUE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	133 720	117 707
Terrains					Report à nouveau	1 531 717	1 653 558
Constructions					Résultat de l'association	-4 864	-98 568
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	5 680	5 096	583	518	Total	<b>1 660 573</b>	<b>1 672 697</b>
Immobilisations en cours					<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Autres prêts et titres immobilisés	1 015		1 015	15	Fonds dédiés		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour risques		
Total	<b>6 695</b>	<b>5 096</b>	<b>1 598</b>	<b>533</b>	Provisions pour charges		
					Total		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	1 054		1 054	1 139	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	1 429		1 429	1 167	Fournisseurs	11 834	4 221
Comptes courants OCCE				917	Dettes fiscales et sociales	4 331	4 142
Autres créances (dont erreurs débitrices)	18 336		18 336	5 043	Comptes courants OCCE	395	
Trésorerie	1 649 161		1 649 161	1 672 268	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	540	131
Charges constatées d'avance	6 096		6 096	126	Produits constatés d'avance		
Total	<b>1 676 075</b>		<b>1 676 075</b>	<b>1 680 660</b>	Total	<b>17 101</b>	<b>8 495</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 682 770</b>	<b>5 096</b>	<b>1 677 674</b>	<b>1 681 193</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 677 674</b>	<b>1 681 193</b>

## BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

### OCCE DE LOIRE ATLANTIQUE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	133 720	117 707
Terrains					Résultat du siege de l'association	15 513	16 013
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	<b>149 233</b>	<b>133 720</b>
Autres immobilisations corporelles	5 680	5 096	583	518	<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés	1 015		1 015	15	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges		
Total	<b>6 695</b>	<b>5 096</b>	<b>1 598</b>	<b>533</b>	Total		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	1 054		1 054	1 139	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	1 429		1 429	1 167	Fournisseurs	11 834	4 221
Comptes courants OCCE				917	Dettes fiscales et sociales	4 331	4 142
Autres créances					Comptes courants OCCE	395	
Trésorerie	156 150		156 150	138 312	Autres dettes	534	110
Charges constatées d'avance	6 096		6 096	126	Produits constatés d'avance		
Total	<b>164 729</b>		<b>164 729</b>	<b>141 661</b>	Total	<b>17 094</b>	<b>8 473</b>
<b>TOTAL</b>	<b>171 424</b>	<b>5 096</b>	<b>166 327</b>	<b>142 194</b>	<b>TOTAL</b>	<b>166 327</b>	<b>142 194</b>

## ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE LOIRE ATLANTIQUE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 677 673,60 €	1 681 192,65 €
Résultat de l'exercice :	-4 864,23 €	-98 568,02 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	319	315
dont coopératives et foyers agrégés :	318	314
dont coopératives et foyers non agrégés :	1	1
Nombre de coopérateurs :	46 786	46 016
Heures de bénévolat du siège départemental	2 624	1 820
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	4 129	4 156
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	4	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	185 708 €	164 340 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par une reprise de l'activité des coopératives (après la crise sanitaire) avec notamment une hausse des dépenses pédagogiques de 11,4% dans les coopératives.

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

#### 2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

#### 2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

#### 2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

### 3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## OCCE DE LOIRE ATLANTIQUE

### 4. NOTES SUR LE BILAN

<b>Fonds associatif :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
<b>Report à nouveau :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
<b>Résultat exercice :</b>	-4 864,23	{	15 512,70 pour le siège départemental -20 376,93 pour les C.R.F. agrégés
<b>Autres créances :</b>	18 335,68	{	pour le siège départemental 18 335,68 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Autres dettes :</b>	540,30	{	533,52 pour le siège départemental 6,78 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Disponibilités :</b>	1 649 160,79	{	156 150,10 pour le siège départemental 1 493 010,69 pour les C.R.F. agrégés, 4 695,00 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>Dotations amortissements et gros équipement :</b>	39 723,35	{	605,74 pour le siège correspondant aux amortissements 39 117,61 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
<b>Total des produits :</b>	3 052 161,44	{	123,01 par C.R.F. agrégé. 145 697,28 pour le siège départemental 2 906 464,16 pour les C.R.F. agrégés, 9 139,82 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			
<b>Total des charges :</b>	3 057 025,67	{	130 184,58 pour le siège départemental 2 926 841,09 pour les C.R.F. agrégés, 9 203,90 par C.R.F. agrégés
soit en moyenne environ			
<b>Résultat net moyen :</b>	-64,08 par C.R.F. agrégé.		

### 6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
<b>Total</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>

### 7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	318	314
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	315	313
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	5	4
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	294	298
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	3 formations Directeurs + 9 individuelles	2 formations Directeurs + Individuelles
Participants aux séances de formation (estimation)	113	145

**OCCE DE LOIRE ATLANTIQUE**

	2022/2023	2021/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	656 738	570 677
Ventes de produits	648 135	646 449
Prestations de service et animations	400 960	467 335
Subventions d'exploitation	628 721	663 444
Dons et Mécénat		1 475
Contributions financières	610 422	419 646
Autres produits	4	32
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>2 944 980</b>	<b>2 769 057</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	380 370	416 513
Variation des stocks de fournitures à céder	85	-138
Autres achats et charges externes	2 458 841	2 213 913
Aides financières	5 316	7 345
Impôts et taxes	1 239	1 319
Salaires		
Charges sociales	349	178
Cotisations reversées	53 042	150 432
Autres charges	1	235
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	39 723	39 473
Dotations aux dépréciations et provisions		
Reports en fonds dédiés		
Total	<b>2 938 965</b>	<b>2 829 269</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>6 015</b>	<b>-60 212</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	12 584	10 685
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>12 584</b>	<b>10 685</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>12 584</b>	<b>10 685</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>18 599</b>	<b>-49 527</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	94 597	137 693
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>94 597</b>	<b>137 693</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	118 061	186 734
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>118 061</b>	<b>186 734</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-23 463</b>	<b>-49 041</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-4 864</b>	<b>-98 568</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	185 708	164 340
Total	<b>185 708</b>	<b>164 340</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	185 708	164 340
Total	<b>185 708</b>	<b>164 340</b>

**OCCE DE LOIRE ATLANTIQUE**

	2022/2023	2021/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	100 364	98 703
Ventes de produits	2 495	1 447
Prestations de service et animations	14 765	13 673
Subventions d'exploitation	12 337	13 433
Dons et Mécénat		1 475
Contributions financières	3 040	2 670
Autres produits	4	32
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>133 004</b>	<b>131 432</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	2 241	1 308
Variation des stocks de fournitures à céder	85	-138
Autres achats et charges externes	65 925	62 202
Aides financières	5 316	7 345
Impôts et taxes	1 239	1 319
Salaires		
Charges sociales	349	178
Cotisations reversées	54 272	53 379
Autres charges	1	235
Dotations aux amortissements	606	531
Dotations aux dépréciations et provisions		
Reports en fonds dédiés		
Total	<b>130 032</b>	<b>126 358</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>2 972</b>	<b>5 074</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	12 584	10 685
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>12 584</b>	<b>10 685</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>12 584</b>	<b>10 685</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>15 556</b>	<b>15 759</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	110	299
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>110</b>	<b>299</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	152	46
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>152</b>	<b>46</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-43</b>	<b>254</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>15 513</b>	<b>16 013</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	72 160	50 050
Total	<b>72 160</b>	<b>50 050</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	72 160	50 050
Total	<b>72 160</b>	<b>50 050</b>

# RAPPORT FINANCIER

## OCCE DE LOIRE ATLANTIQUE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de l'exercice clos le **31 août 2023**, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Notre commissaire aux comptes, le cabinet audit france, vous donnera dans son rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

### 1. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées dans l'annexe.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent et font apparaître des comptes annuels agréant les CRF reçus.

Le bénévolat des mandataires s'élève à 4 129 heures

soit environ 4 personne(s) en équivalent temps plein.

Le Conseil d'administration est composé de 15 personnes.

Les administrateurs se sont réunis à 7 reprises au cours de l'exercice.

#### 1.1 Sièges de l'association

Les produits du Siège se sont élevés à 145 697,28 € pour l'exercice clos contre 142 416,53 € pour l'exercice précédent.

La cotisation des familles s'est élevée à 2,14 € par coopérateur contre

2,14 € par coopérateur pour l'exercice précédent. La cotisation votée pour l'exercice en cours s'élève à

2,16 € Nous vous proposons de fixer la cotisation des familles par coopérateur pour l'exercice à venir à

2,16 €

Le résultat du Siège s'est élevé à 15 512,70 € Ce résultat s'analyse comme suit :

Stabilité du résultat avec un maintien des produits financiers et des dépenses pédagogiques.

#### 1.2 Coopératives scolaires et foyers coopératifs

318 coopératives et foyers sur le 319 affiliés ont envoyé leur CRF dans les délais statutaires et ont pu être agrégés dans les comptes annuels de l'association.

Les données caractéristiques des coopératives scolaires et foyers coopératifs agrégés sont les suivantes :

- Ressources des coopératives agrégés 3 006 812,66 €

dont subventions encaissées 680 946,27 €

- Trésorerie à la clôture 1 493 010,69 €

Compte tenu d'une sommation des CRF à 99,69% , le produit moyen par coopérateur est estimé à 64,47 € par coopérateur.

### 2. SITUATION ET ACTIVITE DU DERNIER EXERCICE CLOS

Le nombre de coopérateurs s'est élevé à 46 786 contre

46 016 pour l'exercice précédent.

Le nombre de coopératives s'est élevé à 319 contre

315 pour l'exercice précédent.

### 3. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE

1 CRF sont arrivés au siège départemental après l'arrêté des comptes, n'ont pu être saisis et ne sont donc pas intégrés dans les comptes annuels agrégés soumis à votre approbation.

### 4. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget prévisionnel du siège départemental pour l'exercice en cours fait apparaître un résultat équilibré.

### 5. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos comme suit :

- le résultat du siège départemental, soit 15 512,70 € au fonds associatif.

- le résultat des coopératives agrégées, soit -20 376,93 € dans leur report à nouveau.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président  Pour le Conseil d'administration

Le Trésorier 